

DELIBERATION N°60-2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN BATIMENT A USAGE D'ENTREPOT ET DE BUREAUX ZAC DU CHEMIN HERBU

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral n°IC-19-036 portant ouverture d'enquête publique ;

Vu la demande d'autorisation déposée par la société LINKCITY en vue d'exploiter un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux sur le territoire communal ZAC du Chemin Herbu ;

Vu le dossier technique et l'étude d'impact produits par la société LINKCITY ;

Vu l'avis de l'autorité environnementale en date du 27 mars 2019 ;

Vu le courrier de l'agence régionale de santé en date du 4 mars 2019, concernant l'évaluation environnementale dudit projet ;

Vu l'avis du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) en date du 24 septembre 2018 ;

Vu le courrier de la Préfecture en date du 16 mai 2019, demandant que la Commune émette un avis sur ledit projet ;

Vu le rapport présenté en conseil municipal ;

Considérant que le SDIS et l'agence régionale de santé ont émis quelques observations concernant la réalisation du projet ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE : 3 Abstentions Mme Rinaldelli, Mme Chicot, M. Lombard
27 Votes pour

Article Unique : D'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation de la société LINKCITY, d'exploiter un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux ZAC du Chemin Herbu, sous réserve que le pétitionnaire prenne en compte les observations émises par l'agence régionale de santé et le SDIS.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Les membres présents ont signé pour copie conforme.



Le Maire
Alain KASSE



VILLE DE PERSAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNIS EN LA SALLE PIERRE BROSSOLETTE

Séance du : 20 Juin 2019 à 19 h 30
Convocation du : 13 Juin 2019
Sous la Présidence de : Monsieur Alain KASSE
Membres en exercice : 33
Membres présents ou représentés : 30
Membres absents : 03
Quorum atteint : Oui

MEMBRES PRESENTS

Monsieur Alain KASSE
Madame Sabrina ECARD
Monsieur Jacques JACOPIT
Monsieur Jean-François PEPIN
Madame Noura YALAOUI
Madame Dominique CORNILLE
Monsieur Jean-Luc LOSTUZZO
Madame Cécile CARRE
Monsieur Joaquim BARROCA
Madame Christine COLLIN

Monsieur Marcel PERROT
Monsieur Abdel BOUCHOUICHA
Monsieur Mohamed LABBAS
Monsieur Moïse NSUALU
Monsieur Pierre-André NIESS
Madame Cécile TANGUY
Monsieur Michel BERNY
Monsieur Valentin RATIEUVILLE
Madame Peggy RUOT

Madame Joëlle HARNET
Monsieur Alain LACROIS
Monsieur Jean-David FERNANDES
Madame Michelle RINALDELLI
Monsieur Sébastien LOMBARD
Madame Nicole CHICOT

MEMBRES REPRESENTES

Madame Muriel BILA
Madame Eliane MOULIN
Madame Nadine CARRERE
Madame Virginie CHARPENTIER
Madame Nicole CHICOT

donne pouvoir à
donne pouvoir à
donne pouvoir à
donne pouvoir à
donne pouvoir à

Monsieur Alain KASSE
Madame Christine COLLIN
Madame Sabrina ECARD
Madame Dominique CORNILLE
Monsieur Sébastien LOMBARD

MEMBRES ABSENTS

Madame Sarah MOREIRA
Monsieur Yacin BERRABAH
Madame Estelle LAFFINEUR

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Marcel PERROT

Acte à classer**60-2019**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-06-27T13-47-00.00 (MI217689314)

Identifiant unique de l'acte : 095-219504875-20190620-60-2019-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : Demande d'autorisation d'exploiter un bâtiment à usage
d'entrepôt et de bureaux ZAC du Chemin Herbu

Date de décision : 20/06/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communesActe : [60-2019SERVICESTECHNIQUES](#) Multicanal : Non
[LINCKCITY.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/06/19 à 13:47

Par [FRANCOIS Sylvette](#)

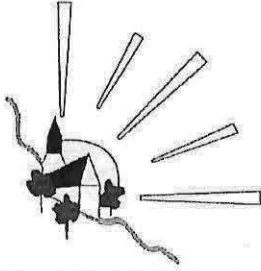
Transmis

Date 27/06/19 à 13:47

Par [FRANCOIS Sylvette](#)

Accusé de réception

Date 27/06/19 à 13:53



Délibération n°2019-057

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOURS (VAL D'OISE)

DATE DE CONVOCATION 27 JUIN 2019	SÉANCE DU 4 JUILLET 2019 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, LE JEUDI QUATRE JUILLET A VINGT HEURES
DATE D'AFFICHAGE 27 JUIN 2019	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Joël BOUCHEZ, Maire de MOURS.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15 PRESENTS : 9 VOTANTS : 12 QUORUM ATTEINT	Étaient présents : M. Joël BOUCHEZ (Maire), Mme Carole DURCHON, Mme Ghislaine FABRIS, M. Olivier LESUEUR (Adjoints), Mme Josette LEHOUGAIS (Conseillère municipale déléguée), M. Franck FOURMENT, M. Hervé MOREL, M. Gilles RODIER, M. Denis DI BENEDETTO (Conseillers municipaux), Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement. Pouvoir : M. Daniel CHARPENTIER, donne pouvoir à M. Joël BOUCHEZ. Mme Lydia GOMES FERNANDES, donne pouvoir à Mme Ghislaine FABRIS. Mme Pascale HARDOUIN GUERIN donne pouvoir à M. Denis DI BENEDETTO. Absents : Mme Valérie TOMADA, Mme Amel AZOULAY, M. Max JOURNO.
OBJET : Avis sur une installation classée pour la protection de l'environnement et exploitée par la société LINKCITY	Monsieur Denis DI BENEDETTO a été élu secrétaire de séance. Vu le code de l'environnement, notamment la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement fixée aux articles R.511-9 à R.511-10 ; Vu la loi n°2003-699 du juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ; Vu le décret n°2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale ; Vu l'arrêté préfectoral ordonnant le déroulement d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LINKCITY en vue d'exploiter un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux sur la commune de PERSAN (ZAC du chemin Herbu) ; Vu l'avis de l'autorité environnementale en date du 27 mars 2019 ;

**DATE DE
CONVOCATION**

27 JUIN 2019

DATE D’AFFICHAGE

27 JUIN 2019

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 9

VOTANTS : 12

QUORUM ATTEINT

OBJET :

**Avis sur une
installation
classée pour la
protection de
l’environnement
et exploitée par
la société
LINKCITY**

Vu le courrier de la Direction de la coordination et de l’appui territorial du Val d’Oise, en date du 16 mai 2019 ;

Vu le rapport présenté au Conseil municipal ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **à l’unanimité**,

- **DÉCIDE d’émettre un avis favorable** à l’implantation de la société LINKCITY sur les parcelles situées ZAC du chemin Herbu de la commune de PERSAN.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,

Joël BOUCHEZ

Selon l’article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l’objet dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, d’un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Mours ou d’un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (la Cour administrative d’appel compétente étant celle de Versailles).
Le tribunal administratif de Cergy-pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l’intermédiaire de l’application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l’adresse suivante : <https://www.télérecours.fr>).

18/6/19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL MESNIL EN THELLE

SED1 30700 UZES (1102) - Réf. 303355

Membres en exercice : 18

PRÉSENTS : 14

VOTANTS : 16

L'an deux mille dix-neuf,
Le dix-huit juin, le **CONSEIL MUNICIPAL**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie
sous la présidence de Monsieur Alain DUCLERCQ, Maire

date de la convocation du Conseil Municipal : 14 juin 2019

PRÉSENTS : MM, GELON, Mmes EBROUSSARD, LECERVOISIER, Adjoints
MM. ZOZIME, BOULILA, CHARTON, GODINEAU-MANIEZ, SCHORNO, FORGERON
Mmes POUYER, VANPOUILLE, LAGUEYTE, VENIN, Conseillers municipaux

Avaient donné pouvoir : Monsieur LECOMPTE à Monsieur DUCLERCQ
Monsieur HUFSCHEIDT à Madame LECERVOISIER

Absente excusée : Madame MORVAN

Absente : Madame SILLY

SECRETARIE DE SÉANCE : Madame POUYER

Délibération 18062019-14

**Objet : AVIS DEFAVORABLE A LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER
PRESENTEE PAR LA SOCIETE LINKCITY**

Monsieur le Maire explique qu'une enquête publique a été prescrite par arrêté préfectoral du 7 mai 2019 sur la demande d'autorisation déposée par la société LINKCITY en vue d'exploiter un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux sur le territoire de la commune de PERSAN – ZAC du Chemin Herbu.

Après un débat animé sur les conséquences de l'implantation de cette société dans la commune de PERSAN – ZAC du Chemin Herbu, à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis défavorable, aux motifs :

- de l'intensification du trafic de camions que va générer ce projet (poids lourds et véhicules légers)
- de la dégradation des voies qui va en découler
- de la dégradation de l'air provoquée par ce trafic routier pour les habitants du bassin de vie
- de l'existence de lignes à haute tension qui, en cas d'incendie, entraveraient le travail des pompiers et seraient à l'origine d'émanations dangereuses pour les habitants

Fait et délibéré les jour mois et an susdit
Ont signé les membres présents
Pour copie conforme
Le Maire

Alain DUCLERCQ



Accusé de réception en préfecture
060-216003947-20190618-18062014-14-DE
Date de télétransmission : 12/07/2019
Date de réception préfecture : 12/07/2019



VILLE DE
CHAMPAGNE SUR OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2019

Le vingt-sept juin deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Corinne VASSEUR, Maire.

Présents : Mme Corinne VASSEUR, M. Philippe SCHOEFFEL, Mme Isabelle MULLER-QUOY M. Jean-Michel TETU, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Laurent POIRET M. Jean-Jacques BERNARD
Mme Nathalie JULIAT, M. Christian MIGLIAVACCA,
M Albert ALFANDARI, Mme Laëtitia CAUZARD, M. Richard DEGOUY, Mme Marie GRAZIOTTI, M. Bernard REISSER,
M. Claude EVRARD, M. Stéphane CARTEADO,

Absents excusés : Mme Brigitte CARLIER pouvoir à M. Bernard .REISSER
Mme Stéphanie PELTIER pouvoir à Mme Sophie LEVASSEUR
Mme Carole SCHMITT pouvoir à M. M. Jean-Michel TETU
M .Sosario DA CUNHA pouvoir à M. Philippe SCHOEFFEL
Mme Catherine RICOUL
M..Michel GARRIGOU

Absents : M. Alain NIEDERHOFFER Mme Sylvie RENOULT,
Mme Nathalie CHABLE, M. Yvon GRIVORY, Mme Valérie OLIVI

Secrétaire de séance : Mme Marie GRAZIOTTI

N°20192706-44 : Demande d'autorisation d'exploiter un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux ZAC du chemin Herbu

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral n°IC-19-036 portant ouverture d'enquête publique ;

Vu la demande d'autorisation déposée par la société LINKCITY en vue d'exploiter un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux sur le territoire communal ZAC du Chemin Herbu ;

Vu le dossier technique et l'étude d'impact produits par la société LINKCITY ;

Vu l'avis de l'autorité environnementale en date du 27 mars 2019 ;

Vu le courrier de l'agence régionale de santé en date du 4 mars 2019, concernant l'évaluation environnementale dudit projet ;

Vu l'avis du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) en date du 24 septembre 2018 ;

Vu le courrier de la Préfecture en date du 16 mai 2019, demandant que la Commune émette un avis sur ledit projet ;

Vu le rapport présenté en conseil municipal ;

Considérant que le SDIS et l'agence régionale de santé ont émis quelques observations concernant la réalisation du projet ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

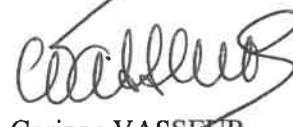
DECIDE :

D'émettre un avis favorable à l'implantation et l'exploitation d'un bâtiment à usage d'entrepôt par la société Linkcity sous réserve que cette dernière prenne en compte les observations de l'ARS et du SDIS.

Pour extrait certifié conforme
Champagne-sur-Oise, le 28 juin 2019

Le Maire




Corinne VASSEUR

Accusé de réception- Préfecture

095-219501343-20190628-20192706DEL44

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : le 2 juillet 2019
Publication : le 2 juillet 2019

Date de convocation : 20/06/19

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 20

Pouvoirs : 4